



DELIBERATION N° 2024019
VENTE CAMION DE POMPIERS

L'an deux mil vingt-quatre et le trois juillet, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

Présents :

Mmes BARRE-LOPES –BOUCHET – PERRAUD

MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET – MAITRE

Excusés :

Mmes PASQUET Ghislaine – BLANC-PAGE Carole – DAMIDAUX Dominique – GIORIA Florine et M. PACCOUD Lionel

Date de la convocation

25 juin 2024

Secrétaire de séance : Julien MAITRE

Pouvoir : M. PACCOUD Lionel à Mme BARRE-LOPES Marie-Anne

Mme DAMIDAUX Dominique à Mme BOUCHET Pascale

Monsieur le Maire indique au conseil que le véhicule des pompiers immatriculé 2205 YD 01, acquis par la collectivité en mars 2006, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 22 298kms, peut-être vendu du fait de l'acquisition cette année d'un nouveau camion de pompiers pour le remplacer.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 4 000 €.

Monsieur SANDRI Quentin ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

La cession du véhicule excédant 4 000 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

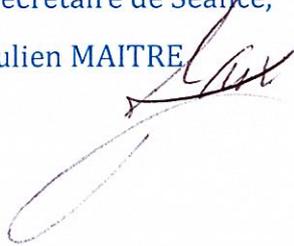
- AUTORISE M. le Maire à vendre en l'état le véhicule des pompiers immatriculé 2205 YD 01 pour un prix de cession de 4 000 euros à Monsieur SANDRI Quentin.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que susdits

Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de Séance,

Julien MAITRE



Le Maire,

Franck Tarpin

